



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS

Avis public

Projet de règlement numéro 212 : Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2026, le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adopté la résolution numéro 26.01.10.05, qui propose un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 212 : *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux* ;

QUE copie du projet de règlement numéro 212 : *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux* est jointe au présent avis public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce onzième jour de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS

Avis public

Projet de règlement numéro 212 : Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérald Dionne, résident à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant l'adoption de la résolution numéro 26.01.10.05, qui propose un avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 212 : *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux*, a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 11 janvier 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce onzième jour de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier